



SANTE – SECURITE

Mpox ou "variole du singe" : que faire si un salarié a des symptômes ?

Le ministère du travail préconise, dans un Questions-réponses publié le 23 août, un isolement de 3 semaines, dès l'apparition des symptômes.

[Virus mpox : Questions-Réponses](#)

C2P : des demandes dématérialisées de formation/reconversion à compter du 1er septembre

La loi de financement rectificative de la sécurité sociale (LFRSS) pour 2023 a institué une nouvelle possibilité d'utilisation du compte professionnel de prévention (C2P), en cas de reconversion professionnelle. Dans ce cadre, les titulaires du C2P peuvent utiliser leurs points pour financer une formation, un bilan de compétences, des actions permettant de valider les acquis de l'expérience (VAE) en vue d'exercer un emploi non exposé aux différents facteurs de risques professionnels.

[Décret n° 2023-759 du 10 août 2023](#)

Chaussures de sécurité : les acteurs du secteur proposent un kit de « bon usage »

En partenariat avec la Fédération française de la chaussure et le Synamap (syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection) et certains fabricants français de chaussures, le CTC (Centre technique du cuir) propose un [kit téléchargeable](#) pour aider les préventeurs à sensibiliser les travailleurs à mieux porter leurs chaussures de sécurité.

Quelles mesures pour soutenir les personnes souffrant de problèmes de santé mentale au travail ?

L'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a publié un rapport de conseils et bonnes pratiques pour soutenir les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et créer des lieux de travail inclusifs.

L'EU-Osha a récemment publié un rapport sur les mesures qui peuvent être mises en place sur les lieux de travail pour soutenir les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et accompagner leur retour au travail après une absence pour cause de maladie.

S'il est évident qu'avoir un travail (avec de bonnes conditions) est enrichissant et bon pour la santé, il est tout aussi indéniable que le travail peut aussi avoir un impact négatif sur la santé mentale. Ces deux aspects sont à avoir en tête lorsqu'une entreprise souhaite davantage aider les personnes souffrant de santé mentale au travail.

[Guide \(en anglais\)](#)

Suivi médical des salariés : un questions-réponses du ministère du travail du 18 septembre fait le point

Outre des précisions sur les modalités de suivi de l'état de santé des travailleurs, on notera que le ministère du travail prévoit une réactualisation, par arrêté, des attestations de suivi et des avis d'aptitude ou inaptitude.

[31 questions-réponses sous 5 rubriques](#)

CLP : modification de l'annexe VI sur la classification et l'étiquetage harmonisés

En ce qui concerne la classification et l'étiquetage harmonisés de certaines substances, de nouvelles entrées sont ajoutées et d'autres sont modifiées. [Ces modifications entreront en vigueur au 1er mai 2026.](#)

ENVIRONNEMENT

Défi mondial de l'eau : urgence pour une action concertée

L'ONU lance un nouvel appel pressant pour une action concertée et immédiate visant à sauvegarder les ressources en eau douce, à inverser le déclin de la vie aquatique et à restaurer la santé des écosystèmes aquatiques mondiaux.

Les récents rapports des Nations Unies publiés le mercredi 28 août 2024 soulignent de manière percutante la crise imminente concernant les ressources mondiales en eau douce. Cette crise est caractérisée par une réduction inquiétante des ressources disponibles et une détérioration de leur qualité. L'objectif majeur du développement durable numéro 6, qui vise à garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous d'ici 2030, semble de plus en plus hors de portée.

Incidents et accidents technologiques recensés en 2023 : le BARPI a rendu son inventaire

Si le nombre et la typologie des accidents survenus en 2023 sur des sites industriels sont relativement stables, la remontée des incidents est en légère progression d'après le BARPI. A nouveau, le secteur des déchets est le plus accidentogène.

Le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI) a réalisé une analyse de l'accidentologie issue des événements enregistrés en 2023 dans la base de données Aria, qualifiée "*d'unique au monde*" par le Directeur général de la prévention des risques. 85% des événements en 2023 ont concerné des installations classées.

[Inventaire des accidents survenus en 2023](#)

Lancement de la campagne 2024 Pluies intenses et inondations

Pour sensibiliser les populations aux bons réflexes à adopter durant les épisodes de pluies intenses et d'inondations soudaines, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en lien avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, mène en 2024 du 24 août, et jusqu'au 30 novembre la 9e édition de sa campagne de prévention « Pluie – Inondation ».

Le kit de communication et d'information est accessible [en téléchargement](#).

F-Gaz : déclaration par les entreprises

La Commission fixe le format de présentation des déclarations de données concernant les producteurs, les importateurs, les exportateurs et certains utilisateurs de GES fluorés.

[Règlement d'exécution \(UE\) 2024/2195 de la Commission, 4 sept. 2024 : JOUE L, 5 sept.](#)

F-Gaz : modification du modèle des étiquettes de certains produits et équipements

En application du règlement (UE) 2024/573 du Parlement européen et du Conseil du 7 février 2024 relatif aux gaz à effet de serre fluorés, le règlement d'exécution (UE) 2024/2174 de la Commission du 2 septembre 2024 précise les modalités de mise en œuvre des étiquettes de certains produits et équipements contenant des gaz à effet de serre fluorés (F-Gaz) ou dont le fonctionnement en est tributaire.

[Règlement d'exécution \(UE\) 2024/2174 de la Commission](#)

Amélioration de la qualité de l'air : l'Ademe et Atmo France publient 15 fiches-solutions

Selon Santé publique France, 40 000 décès sont attribuables chaque année à la pollution de l'air ambiant et plus précisément aux particules fines en France. Les émissions polluantes des véhicules contribuent à ce bilan alarmant. Pour améliorer la situation, des solutions peuvent être mises en place par les collectivités concernant les mobilités du quotidien. Sur ce sujet, l'Ademe, en partenariat avec Atmo France, a récemment publié [15 fiches-solutions](#) de mobilités alternatives à l'usage des véhicules routiers.

Augmentation du TURPE au 1er novembre 2024 et diminution des TRVE au 1er février 2025

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) confirme la hausse des TURPE 6 HTB et HTA-BT en novembre prochain. Cette évolution sera reportée dans les tarifs réglementés de l'électricité trois mois plus tard. Les TRVE devraient connaître une baisse d'au moins 10 % à cette date.

Par deux délibérations du 26 juin 2024 (n° 2024-121 et n° 2024-122), la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a procédé à l'actualisation annuelle des tarifs de réseaux de transport et de distribution de l'électricité, (TURPE) 6 HTB et HTA-BT, conduisant à une augmentation :

- de + 4,99% du TURPE 6 HTB ; et
- de + 4,81% du TURPE HTA-BT.

Ces décisions sont principalement motivées par la prise en compte du compte de l'inflation réellement constatée (+ 2,5%) et du solde du compte de régularisation des charges et des produits (+ 2%).

Sobriété hydrique des ICPE : vers davantage de restrictions ?

Intégrer de nouvelles prescriptions aux arrêtés préfectoraux d'autorisation, améliorer les outils de déclaration ou encore orienter l'implantation des ICPE en fonction de la situation hydrique, telles sont les propositions qui figurent dans un rapport commandé par le gouvernement.

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires a confié une mission sur la sobriété hydrique des ICPE au Conseil général de l'économie (CGE) et à l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD). Cette mission vient en complément du "plan eau" pris par l'État en mars 2023.